

Initiatives ministérielles

M. Milliken: Monsieur le Président, si l'honorable député désire prononcer un discours, il faut le faire sur la motion que nous proposerons devant la Chambre. Alors, je suggère qu'on appelle l'ordre du jour.

[Traduction]

Le Président: J'ai appelé l'ordre du jour. J'ai demandé le consentement unanime à l'égard de la motion proposée par le député. Je vais reposer la question.

Une motion a été présentée par le député de Kingston et les Îles demandant le consentement unanime. Est-ce exact? C'est la motion que j'ai soumise à la Chambre. Elle est très simple. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

[Français]

M. Gagliano: Monsieur le Président, nous venons de terminer la troisième lecture de ce projet de loi visant le retour au travail des travailleurs du rail. . .

[Traduction]

Le Président: De toute évidence, je dois d'abord présenter la motion, si le secrétaire d'État veut bien m'excuser.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Alfonso Gagliano (secrétaire d'État (Affaires parlementaires) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que, immédiatement après l'adoption du présent ordre, la séance soit suspendue et reprenne pour permettre seulement d'assister à une sanction royale;

Pourvu que, immédiatement après la sanction royale, la Chambre s'ajourne jusqu'au prochain jour de séance;

Pourvu que, à 10h00 le 27 mars 1995 si la Chambre ne s'est pas encore réunie pour assister à une sanction royale, elle se réunisse à ce moment-là afin de s'ajourner jusqu'à 11h00 le 27 mars 1995.

[Français]

—Monsieur le Président, le but de cette motion est de suspendre les travaux de la Chambre pendant que l'autre endroit adopte ce projet de loi et permette, à partir de demain, que le service ferroviaire reprenne dans notre pays. Par exemple, que demain, les gens de la banlieue de Montréal, qui utilisent le transport ferroviaire de banlieue puissent l'utiliser.

L'autre jour, le chef de l'opposition a félicité la ministre du Travail d'avoir apporté une solution au conflit au port de Montréal, mais actuellement le port de Montréal est plein de conteneurs et si les trains roulaient le plus tôt possible, ces marchandises pourraient être transportées ailleurs, les usines pourraient avoir les pièces nécessaires et les travailleurs pourraient continuer à travailler.

Pour cette raison, nous demandons à l'opposition, pour la dernière fois, de donner son consentement à la suspension de la séance afin que, d'ici la fin de la journée, cette loi soit sanctionnée et que nos services ferroviaire reprennent demain. Je sais que mon collègue, le leader de l'opposition officielle à la Chambre, désire prendre la parole, mais j'espère qu'après cela, on pourra

suspendre la Chambre et nous assurer que cette loi soit sanctionnée d'ici la fin de la journée.

M. Michel Gauthier (Roberval, BQ): Monsieur le Président, n'ayez crainte, les députés d'en face n'ont pas besoin d'être apeurés du fait que je souhaite prendre la parole sur cette motion, puisque je n'ai pas du tout l'intention de dépasser, ni même de m'approcher du récent record parlementaire pour un discours illimité sur une motion, établi par l'actuel ministre des Pêches et des Océans, durant le dernier Parlement, pour l'étude d'un projet de loi sur les pêches. Cela avait duré trois heures. Je n'ai pas l'intention, malgré les invitations de la vice-première ministre, de battre ce record de durée, loin de là.

Il y a certains éléments qui doivent être mis en lumière avant que nous ne consentions à suspendre les travaux.

• (1435)

Lundi de la semaine dernière, quand on s'est retrouvés face à face, le gouvernement et l'opposition, face au problème également du transport du rail, nous étions très loin de penser que nous siégerions jusqu'à aujourd'hui, dimanche, avant de solutionner ce grave problème. Nous étions prêts d'emblée et croyions sincèrement qu'il aurait été possible de régler très rapidement, extrêmement rapidement, ce dossier, avec un minimum de coopération.

Cette semaine qui se termine ne sera certes pas la semaine de la démocratie dans le Parlement canadien. En effet, on aura mis de côté les règles parlementaires à quatre reprises pour adopter ce projet de loi. On aura mis de côté les droits des travailleurs du Canadien National, on aura mis de côté, durant cette semaine, toutes les règles de la libre négociation dans les relations de travail au Canada. Ce ne sera certainement pas la semaine la plus glorieuse de ce gouvernement et de cette nouvelle ministre du Travail.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Ce ne sera pas la semaine de la démocratie et ce ne sera pas la semaine de la ministre du Travail qui passera à l'histoire comme étant la ministre matraque par excellence, refusant toute recommandation, refusant tout rapport du conciliateur, refusant toute discussion avec l'opposition, refusant toute ouverture d'esprit dans le débat qui nous opposait, refusant toute collaboration avec les gens de ce côté-ci pour régler le conflit de travail.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Durant ce débat, et principalement durant le débat de troisième lecture, on a eu l'occasion de voir des gens d'en face citer des changements de position ou des débats antérieurs durant lesquels, soit le chef de l'opposition ou d'autres intervenants auraient pu avoir des positions différentes. Mais il ne faut pas être gênés, quand on sait que le premier ministre, chef de ce gouvernement, s'est fait l'apôtre anti-libre-échange au Canada, il a mené une bataille extraordinaire qui a duré des mois et des mois. Il a mené sa campagne au leadership en se disant contre le libre-échange. Tous les gens d'en face étaient contre le libre-échange et aujourd'hui, ils se font les apôtres du libre-échange en Amérique.